

## COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 septembre 2018 à 19h00

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix-huit septembre,  
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

### Etaient présents :

- Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Julien **CHERVIER**, Boris **LAMOTTE**, Dominique **FAUCHET**,  
Fabrice **LANIER**, Marina **CHARALAMBIDIS**

### Etaient excusés :

- Odile **POBELLE**, donne pouvoir à Florian **PAQUET**
- Emmanuel **ORRY**

La séance est ouverte à 19h00.

### Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marina CHARALAMBIDIS a été désignée secrétaire de séance.

### Travaux d'enfouissement des réseaux : acceptation du décompte sur devis du SICECO et demande de subvention au Conseil Départemental

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public concernent la rue de la chapelle, la petite rue de la chapelle et l'impasse des champs. Le SICECO a retenu ce dossier pour l'année 2018 et nous a transmis un décompte définitif sur devis des travaux.

Pour rappel, ces travaux ont plusieurs objectifs : dissimuler les réseaux, mise aux normes du réseau électrique, mise en place d'un éclairage public LED plus performant et plus économique.

Le Maire précise que le reste à charge pour la commune, une fois toutes les subventions déduites, sera inférieur au montant estimatif initial (27 000 euros au lieu de 31 000 euros). Le transformateur situé rue de la chapelle sera démoli (prise en charge à 100 % par le SICECO) et il sera mis en place un poste bas en remplacement du transformateur. Par ailleurs, un renforcement de réseau sera effectué par ENEDIS dans la ruelle de l'église suite à des phénomènes de chute de tension.

Tous les riverains concernés ont été consultés individuellement par le Maire, le bureau d'études ainsi que le SICECO. Concernant les coffrets électriques, il a été de préférence conseillé de les encastrier : il y a deux cas seulement où cette solution n'a pas été possible, donc les coffrets seront mis en saillie.

*Le Conseil Municipal procède au vote. Il **approuve à l'unanimité** le décompte sur devis proposé par le SICECO et **approuve à l'unanimité** la demande de subvention qui sera faite au Conseil Départemental.*

## Travaux de voirie 2019 : acceptation de devis et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions doivent être effectuées avant le 30 septembre 2018 pour le programme de soutien à la voirie du Conseil Départemental.

Concernant les travaux pour la cour de la mairie, dont les travaux ont fait l'objet d'une présentation publique à la population le 1<sup>er</sup> juin dernier : 3 devis sont à l'étude. Le détail de ces devis avec les explications, sont donnés en séance.

- Pour les devis DROUOT (démolition, aménagement de parkings, mise en place de terre végétale etc...) + PALAZZO (pour la partie béton désactivé), le total des travaux revient à environ 30 000 € HT. Ces deux devis sont retenus. L'entreprise DROUOT sous-traitera l'enrobé à une autre entreprise du BTP, car mal équipée pour ce genre de travaux.
- Le devis de la COLAS, qui ne comporte pas la partie démolition, se trouve quant à lui à 29 000 € HT. Ce devis n'est pas retenu.

Pour l'aménagement des espaces de stationnement publics (12 895 euros HT, compris dans le devis DROUOT), une subvention sera demandée au Département au titre du programme de soutien à la voirie (30%) et une autre au titre des amendes de police (25%).

Pour l'aménagement d'un cheminement piéton en béton désactivé, une subvention de 5000 euros sera demandée au Département au titre du programme Village Côte-d'Or.

Une demande de subvention au titre de la DETR est également à l'étude.

Le Maire précise par ailleurs que le verger conservatoire sera subventionné à 70% par le Conseil Régional. L'aire de jeux ne coûtera rien car offerte par la Ville de Talant, grâce au concours de Boris LAMOTTE.

*Le Conseil Municipal procède au vote et **approuve à l'unanimité** les devis de M. DROUOT et M. PALAZZO et autorise le Maire à formuler les demandes de subventions précitées.*

Par ailleurs, le Maire précise que les prunus situés le long de la grande rue (en direction du lotissement) sont tous malades et régulièrement des branches tombent. Leur maladie est due à une mauvaise opération de taille réalisée il y a une dizaine d'années. Un abatage est prévu et il serait envisagé de refaire les trottoirs par la même occasion. La partie gauche de la rue en montant serait à refaire en priorité, car plus dégradée.

Dans un but d'esthétique et de coût, il est évoqué la possibilité de ne pas goudronner toute la largeur du trottoir, mais de laisser une bande végétalisée sur une moitié (côte route) qui sera enherbée et où seront plantés des arbustes et des plantes vivaces, et de laisser une largeur en enrobé pour les piétons (côté riverains). Il serait par ailleurs l'occasion de rajouter un avaloir vers la place en haut car l'eau s'évacue mal quand il pleut (environ 500 € de plus-value).

Par ailleurs, seules les bordures les plus dégradées seront remplacées.

Il faudra voir si des arbres seront replantés, et si oui, leur nombre et l'emplacement ainsi que la variété.

Pour les travaux d'aménagement du trottoir sud, deux devis sont étudiés en séance : celui de Vincent DROUOT pour un montant de 14 000 € HT (retenu) et celui de la COLAS pour 17 000 € HT (non retenu). Une subvention de 55 % sera demandée pour ces travaux.

*Le Conseil Municipal procède au vote et **approuve à l'unanimité** le devis de M. DROUOT et autorise le Maire à formuler les demandes de subventions.*

Enfin, d'autres petits travaux à prévoir devront être chiffrés. Par exemple :

- une partie du fossé de la combe Aulogne devra être curée (devis demandé et en attente),
- une grille devant l'entrée de la cour de l'ancienne Cure devra être posée afin de permettre une bonne évacuation de l'eau de pluie (devis demandé et en attente).

### **Pose d'une seconde plaque à l'ossuaire communal**

3 concessions ont été relevées en mars dernier, libérant 5 emplacements au cimetière communal. La plaque actuelle de l'ossuaire ne comporte plus de place pour y inscrire de nouveaux noms. Des devis ont été demandés pour la création d'une seconde plaque à CUTARELLA (1 271 € TTC) et à la marbrerie BONNOTTE (828 € TTC). La plaque sera de même taille et d'un granit identique à celui de la plaque déjà en place.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le devis de la marbrerie BONNOTTE pour la pose d'une seconde plaque à l'ossuaire municipal.*

### **Remboursement de la caution du logement communal de l'ancienne Cure**

L'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée du logement. Aucune dégradation n'est constatée. La VMC devra être contrôlée pour voir si des réparations sont à prévoir. Un raccord de papier peint est à faire derrière la chaudière suite au remplacement de cette dernière. Des futures locataires ont déjà réservé ce logement. Le Maire les a déjà rencontrés.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le remboursement de la caution de 500 € du logement communal de l'ancienne Cure.*

### **Questions diverses**

1°) Le Maire remercie Boris LAMOTTE d'avoir obtenu par la Ville de Talant, à titre gracieux, une aire de jeux d'enfants pour la future cour de la Mairie. L'ensemble est à rénover et un appel aux bricoleurs volontaires du village sera lancé prochainement.

2°) Suite à un groupement d'assurances de plusieurs communes, 260 € de plus seront économisés par année, pour un contrat toutes options d'une durée de 4 ans, toujours chez GROUPAMA. Le Maire rappelle que suite à l'étude du dossier assurances, déjà 1 500 € avaient été économisés.

3°) Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de IS SUR TILLE propose d'intervenir lors du prochain Conseil Municipal afin d'évoquer la mesure « voisins vigilants » et de voir pour sa mise en place à Moly.

4°) Le Maire informe le conseil qu'au bas de la rue Saint Antoine un chemin appartient à COURTIVRON et qu'une demande leur a été faite pour racheter cette partie. Monsieur le Maire de COURTIVRON en demande 1€ du mètre carré, soit près de 1000 euros au total. Le Conseil Municipal de Moly rejette cette proposition et formulera une contre offre.

5°) Le Maire informe que les parcelles communales cadastrées C7 et C8 sont soumises au régime forestier depuis 2009 (grande chasse). Suite à désaccord de gestion de ces parcelles avec l'ONF, Monsieur le Maire souhaite que nous demandions la distraction du régime forestier pour ces parcelles (ce choix est soumis à avis de l'ONF puis à décision préfectorale). Le Conseil Municipal donne unanimement son accord.

Le Maire propose également que nous demanderions la révision du plan d'aménagement forestier de l'ONF, qui court encore jusqu'en 2029. Ce plan, qui prévoit notamment les ventes de coupes de bois, impose un rythme de vente disproportionné et trop rapide à des exploitants privés, au détriment des affouagistes du village. Le Conseil Municipal souhaite reprendre en main la gestion de la forêt communale, dans un contexte où l'ONF ne donne plus entière satisfaction.

Si cette demande de révision est refusée par l'ONF, une demande de distraction totale de la commune du régime forestier sera alors faite.

6°) Le Maire informe que Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL était venu le rencontrer avec Denis JUNG et Marina CHARALAMBIDIS afin de reparler du crash d'avion qui s'était produit en 1944 sur les hauteurs du village. Une action est menée dans le cadre du devoir de mémoire et une manifestation sera proposée pour commémorer cet événement dans les mois à venir. Un article avait été fait dans le bulletin municipal. L'ONACVG de Dijon et la Délégation Militaire Départementale 21 sont prêts à nous soutenir dans ce projet. Nous remercions Monsieur ROUSSEL pour sa précieuse aide.

7°) Le Maire rappelle que Fabrice LANIER dirige les travaux de remise en état de l'ancien réservoir de la Combe Aulogne. Rendez-vous est de nouveau donné le 6 octobre pour finir de défricher. Fabrice LANIER prend la parole et informe que concernant la restauration de la fontaine située rue de la chapelle, il profitera des travaux d'enfouissement pour retrouver le tuyau.

8°) Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce que le projet d'enfouissement des réseaux de la Rue des Boudrots, de la Rue de la Commune et du Chemin de la Montée soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.**

**Pour extrait conforme  
au Registre des Délibérations  
Le Maire,**

**Florian PAQUET**

